



Mairie de La Celle.
Commission "Action culturelle"
2, Place du Général De Gaulle.
83170-La Celle

Tel: 04 94 69 09 04
Site web: <http://www.lacelle-var.fr>
Mail: mairielacelle@orange.fr

CINQUIEME CONCOURS PHOTOS

« D'ombre et de lumière »

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Article 1 -La participation à ce concours est gratuite et s'adresse à toute personne majeure.

Article 2 -Le thème du concours peut être traité de la manière la plus libre, aussi bien en numérique qu'en argentique, en couleurs ou en noir et blanc. Les candidats sont seuls responsables des droits relatifs aux images qu'ils présentent. Ils doivent impérativement être les auteurs de leurs photos.

Article 3 -Le format des tirages est libre mais ne devra pas dépasser les dimensions du format photographique 20X30 cm, que la présentation soit verticale ou horizontale.

Article 4 - Le nombre de photos par candidat est limité à 5. Au verso de chaque photo le candidat inscrira son nom et prénom ainsi que le titre qu'il lui aura attribué. Si la photo est sélectionnée par le jury, le titre que l'auteur lui aura donné sera inscrit à proximité du cadre lors de la mise en place de l'exposition.

Article 5 -Les photos seront adressées par voie postale ou déposées sous enveloppe cachetée avec la mention Concours photos à l'adresse:

Mairie de La Celle
Commission Action culturelle
2, Place du Général De Gaulle
83170-La Celle.

Article 6 -Les photos pourront être expédiées à partir du 25 juin 2019, et devront impérativement parvenir au plus tard le 19 septembre 2019, accompagnées du bulletin d'inscription.

Article 7 -Un jury composé de 3 professionnels de la photographie, se réunira et sélectionnera une quarantaine de photos qui feront l'objet de l'exposition dans l'Espace culturel des Ormeaux du vendredi 4 octobre au dimanche 6 octobre 2019. En outre, 3 prix principaux seront décernés par les membres du jury le dimanche 6 octobre 2019 à 17 heures.

Les photos non retenues par le jury seront à disposition des candidats en mairie jusqu'au 15 novembre 2019 ou seront renvoyées à leur auteur s'il a fourni une enveloppe timbrée à son adresse pour le retour.

Les photos non réclamées après la date du 15 novembre seront détruites.

D'autre part, durant l'exposition, le public pourra remplir une fiche qui mentionnera le titre et le nom de l'auteur de la photo de son choix inscrits à proximité du cadre. Ainsi, la photo qui remportera le plus de suffrages se verra décerner le prix du public en fin d'exposition. Le public sera informé qu'il ne pourra voter qu'une seule fois.

Article 8 -Dans le cadre des photos présentées à l'exposition, la mairie de La Celle se réserve le droit de leur publication dans la presse.

Article 9 -La Commission "Action culturelle" se charge de l'encadrement sous verre des photos de l'exposition.

Article 10 - Les prix décernés: Prix Mairie de La Celle, un bon d'achat à la FNAC d'une valeur de 250 euros, Prix Maison des Côteaux varois, Prix de l'Hostellerie de l'Abbaye de La Celle, Prix du Public et divers autres prix.

Annexe 1: Droit des photos (document à joindre et à renvoyer signé par le candidat)

Je soussigné:

demeurant à:

déclare connaître et respecter ce qui suit:

Les candidats doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées.

Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable. Cet élément est très important : une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo.

Signature:

Annexe 2: Bulletin d'inscription:

Concours photos 2019: "D'ombre et de lumière »

Nom:

Prénom:

Age:

Adresse:

Code postal:

Téléphone fixe:

portable:

mail:

Nombre de photos envoyées:(5 au maximum):

Photo n°1

Titre:

Photo n° 2

Titre:

Photo n°3

Titre:

Photo n°4

Titre:

Photo n°5

Titre: